



La campagne de déclaration des revenus 2023 est lancée et les services en ligne de la DGFIP sont ouverts depuis le 11 avril.

Les contribuables breilliens ont jusqu'au **jeudi 30 mai 2024** pour réaliser leur **déclaration de revenus 2023**.

Les usagers qui ne disposent pas d'une connexion internet ou ayant des difficultés à utiliser les outils numériques doivent envoyer leur déclaration au format papier avant le 21 mai 2024.

Les services de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine répondent aux questions des usagers et les aident dans leurs démarches. Pour cela, il suffit d'appeler le **0809 401 401** du **lundi au vendredi de 8h30 à 19h** (numéro d'appel et service gratuit) ou d'envoyer un message depuis son **espace personnel sécurisé** sur **impots.gouv.fr**